

LISTE DES DIPLOMES RECONNUS COMME CONFÉRANT LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE



Pour les porteurs de projet nés à compter du 1^{er} janvier 1971

Liste des diplômes, titres et certificats enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) reconnus comme conférant la capacité professionnelle agricole lorsqu'ils sont complétés par le Plan de Professionnalisation Personnalisé pour les candidats à l'installation nés à compter du 1^{er} janvier 1971 pour l'application du 4o de l'article D. 343-4 du code rural.

1 – DIPLOMES

1.1- Les BAC Professionnels :

- Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'exploitation agricole ».
- Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise hippique ».
- Baccalauréat professionnel « gestion et conduite d'un élevage canin et félin ».
- Baccalauréat professionnel « conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin ».
- Baccalauréat professionnel spécialité « travaux paysagers ».
- Baccalauréat professionnel « aménagements paysagers ».
- Baccalauréat professionnel « gestion et conduite des chantiers forestiers ».
- Baccalauréat professionnel « forêt ».
- Baccalauréat professionnel « productions aquacoles ».
- Baccalauréat professionnel « productions horticoles ».
- Baccalauréat professionnel spécialité « agroéquipement ».

1.2- Les BAC Technologiques :

- Baccalauréat technologique, série « sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement ».
- Baccalauréat technologique, série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».
- Baccalauréat série D' « sciences et techniques agronomiques ».

1.3- Les Brevet Professionnels :

- Brevet professionnel, option « responsable d'exploitation agricole ».
- Brevet professionnel option « responsable d'entreprise hippique ».
- Brevet professionnel option « productions horticoles ».
- Brevet professionnel option « responsable d'atelier de productions horticoles ».
- Brevet professionnel option « aménagements paysagers ».
- Brevet professionnel option « travaux paysagers ».
- Brevet professionnel option « travaux forestiers ».
- Brevet professionnel option « responsable de chantiers forestiers ».
- Brevet professionnel option « agroéquipements ».
- Brevet professionnel option « agroéquipement, conduite et maintenance des matériels ».
- Brevet professionnel option « responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale ».

1.4- Bac +2 : BTSA et DUT

- Brevet de technicien supérieur agricole, délivré par le ministère chargé de l'éducation nationale.
- Brevet de technicien supérieur « agroéquipement ».
- Diplôme universitaire de technologie « génie biologique », option « agronomie ».
- Diplôme universitaire de technologie de biologie appliquée, option « agronomie ».

LISTE DES DIPLOMES RECONNUS COMME CONFERANT LA CAPACITE PROFESSIONNELLE



1.5- Bac +3 : Licences professionnelles

- Licence professionnelle « agriculture et développement durable en milieu tropical et insulaire ».
- Licence professionnelle « management et gestion des entreprises de la filière cheval ».
- Licence professionnelle « management et développement économique de l'entreprise agricole » délivrée par l'institut universitaire de l'Aisne.
- Licence professionnelle « management de l'entreprise agricole et développement durable des territoires ruraux » délivrée par l'institut universitaire Nancy-Brabois.
- Licence professionnelle « productions animales, conseil en production laitière, qualité et sécurité sanitaire et développement durable des filières » délivrée par l'institut universitaire de Lyon.
- Licence professionnelle « gestion agricole des espaces naturels et ruraux » délivrée par SupAgro Montpellier.
- Licence professionnelle « viticulture raisonnée et certification environnementale » délivrée par SupAgro Montpellier.
- Licence professionnelle « agriculture raisonnée et certification environnementale » délivrée par SupAgro Montpellier.

1.6- Bac + 4 et plus :

- Diplôme national d'œnologue intégrant le module intitulé : « fonctionnement, diagnostic et direction de l'exploitation vitivinicole ». (L'obtention de ce module devra faire l'objet soit d'une mention spéciale sur le diplôme lui-même, soit d'une attestation jointe.)
- Diplôme de docteur vétérinaire.
- Diplôme national d'œnologie délivré à compter de l'année 2009.
- Master « production végétale et industrie agroalimentaire », délivré par l'université Picardie Jules-Verne d'Amiens.
- Master en viticulture, œnologie, économie, gestion viti-vinicole délivré par SupAgro Montpellier.

1.7- Diplômes d'ingénieur :

Diplômes d'ingénieur délivrés par des écoles ayant changé de dénomination :

ANCIENNE DÉNOMINATION	NOUVELLE DÉNOMINATION
L'Institut national agronomique de Paris-Grignon L'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts	L'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)
L'Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier	Le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier SupAgro)
L'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon L'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Dijon L'Institut national de promotion supérieure agricole de Dijon	L'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon)
L'Ecole nationale supérieure agronomique de Rennes L'Institut national supérieur des formations agroalimentaires de Rennes L'Ecole nationale supérieure d'horticulture et d'aménagement du paysage de l'Institut national d'horticulture d'Angers L'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux de l'horticulture et du paysage d'Angers	L'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest)
L'Ecole supérieure d'agriculture de Purpan	L'Ecole d'ingénieurs de Purpan
L'Institut supérieur agricole de Beauvais	L'Institut polytechnique LaSalle Beauvais

LISTE DES DIPLOMES RECONNUS COMME CONFÉRANT LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE



Diplômes d'ingénieur délivrés par :

- l'Institut supérieur technique d'outre-mer ;
- l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg ;
- l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse ;
- l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy ;
- l'Ecole nationale supérieure d'horticulture de Versailles ;
- l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles ;
- l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux ;
- l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand ;
- l'Institut supérieur d'agriculture de Lille ;
- l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers ;
- l'Ecole supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture (Rouen) ;
- l'Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole (Levallois-Perret) ;
- l'Institut supérieur d'agriculture de Rhône-Alpes.

2 – TITRES ET CERTIFICATS INSCRITS AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP)

Les conseillers en Droit Rural (niveau II) diplômé de l'IHEDREA de Paris

Les titres ou certificats enregistrés au RNCP énumérés ci-dessous :

ANCIENNE DÉNOMINATION	NOUVELLE DÉNOMINATION	AUTORITÉ RESPONSABLE de la certification
Certificat de capacité technique agricole et rurale (CCTAR) Technicien productions agricoles et services associés (CCTAR)	Technicien agricole	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)
Technicien forestier (CCTAR)	Technicien des espaces forestiers et naturels	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)
Certificat de conduite de cultures sous serre	Responsable conduite de cultures protégées	Centre national de formation THEZA Centre méditerranéen de formation aux métiers du maraîchage (CMFMM)
Maîtrise en élevage	Éleveur	Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)
Certificat d'études supérieures gestionnaire de domaines agricoles, spécialisation « domaines viticoles »	Gestionnaire de domaines agricoles, spécialisation « domaines viticoles » (CES)	Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux
Certificat de conduite sous serre	Chef de cultures sous serre	Saint-Ilan/Florilan